

FRIEDHELM HENGSBACH SJ

LA SOLIDARITÉ EUROPÉENNE – MAIS PAS SANS FRAIS

L'Union européenne est bouleversée – non pas par l'enthousiasme, mais plutôt par les soucis, l'inquiétude et le désarroi. Nombreux sont ceux qui doutent que le capitalisme réel soit dans le vrai simplement parce qu'il est sorti vainqueur de la concurrence idéologique, et que les élites économique-financières et politiques soient capables de mettre un terme à la crise financière et de surmonter la crise de la dette des pays européens.

LE LANGAGE DES MARCHÉS

Les hommes politiques se sentent à la merci du « langage des marchés. » Lorsque le responsable de l'enquête sur la crise bancaire au Sénat américain pose la question suivante à un ancien banquier: « Vous arrivez à trouver le sommeil quand vous pensez à ce que vous avez causé? », sa réponse est la suivante: « Nous ne sommes pas responsables, vraiment pas. Sorry for that. » Et son collègue de préciser: « Tant qu'il y a de la musique, tu dois danser. C'est quand elle s'arrête que tu as un problème. » Josef Ackermann interprète ainsi cette déclaration: d'une manière ou d'une autre, nous sommes tous les pantins du marché. Hans Tietmeyer, l'ancien président de la Bundesbank, entreprend de donner l'explication suivante lors d'une discussion avec un évêque allemand: les règles du marché sont comparables aux lois de la nature. Tout comme l'eau ne coule pas vers le sommet de la montagne, les fonctions de la concurrence économique ne peuvent être révoquées par des homélies ou des décisions parlementaires.

Or, les règles de fonctionnement et les mécanismes des marchés ne sont ni un tsunami, ni un tremblement de terre. De même, les systèmes économiques, politiques et techniques sont issus de décisions humaines, mêmes s'ils ont entre temps perdu de vue leurs desseins ou vont même à leur rencontre. Aussi, ces systèmes peuvent être corrigés et modelés par les hommes.

Le « langage des marchés » est la traduction populiste d'une partie de la doctrine libérale économique radicale qui suppose une efficacité d'information issue des marchés financiers, à savoir que les cours boursiers émettent des signaux authentiques quant aux chances et aux risques liés aux actifs. Toutefois, il est devenu perceptible à maintes reprises et ce depuis la disparition du système de Bretton Woods, que les marchés financiers reflètent l'euphorie collective, les exagé-

rations émotionnelles, l'exubérance irrationnelle et le grégarisme reposant sur des rumeurs ou des effets de contagion. Ils ont déclenché une crise financière sans précédent qui ne cessera de métastaser tant que les liquidités excédentaires afflueront vers les marchés des changes et des matières premières ainsi que vers les emprunts d'État, attaquant leurs points faibles.

Le « langage des marchés » trouve une justification théorique dans les réflexions conceptuelles de Friedrich August von Hayek par exemple. D'après von Hayek, une forme de gouvernance purement formelle fait surface dans les sociétés modernes du fait de l'évolution et remplace tout attachement au contenu des préceptes moraux et convictions religieuses afin d'harmoniser les échanges entre les individus: le marché. Quiconque s'expose à la concurrence économique et échange des biens trouve dans cet échange une satisfaction de ses besoins optimale et sans contrainte ainsi qu'un équilibre juste des intérêts d'égal à égal. À vrai dire, cela est le cas seulement lorsque la concurrence fonctionne rigoureusement et lorsque la propriété privée et la liberté contractuelle sont garanties. Ce que von Hayek passe souvent sous silence c'est qu'en attendant, la concurrence ne garantit pas la concurrence, la propriété privée est normalisée par la loi et le respect des contrats est enraciné dans les convictions morales.

Le « langage des marchés » est la langue d'un pouvoir réparti de manière asymétrique. Ainsi les marchés financiers ne sont-ils pas mus par des millions de petits actionnaires, mais par des intermédiaires institutionnels, par des grandes banques qui dictent leur évolution, par des compagnies d'assurance et des sociétés d'investissement. Le système bancaire est libre de créer de l'argent et du crédit à partir de rien à son entière discrétion. Et globalement, seuls ceux qui béné-

ficient du pouvoir d'achat nécessaire et disposent de capacités de productivité robustes sont en mesure de s'affirmer sur les marchés.

LE LANGAGE DE LA SOLIDARITÉ

Le timbre de ce langage est tout autre. Le terme de solidarité ne se réfère pas aux vertus personnelles que sont la compassion, la charité et la sympathie, mais à une forme sociale de gouvernance qui harmonise les échanges mutuels entre les individus – à l'image de l'amour ou la passion dans un couple, de l'argent dans l'économie, du pouvoir dans la sphère politique et de la vérité dans le domaine scientifique. La forme de gouvernance propre à la solidarité régit la conciliation ayant force obligatoire des risques ou intérêts sociaux divergents. En tant que forme de gouvernance, la solidarité se caractérise premièrement par une base commune qui repose certes sur des points de repère objectifs, mais qui représente surtout une option sociale ressentie et volontairement reconnue. Une telle base peut se fonder sur la classe sociale ou le sexe, des origines, une histoire, une langue, une culture, une religion communes ou sur un destin subi collectivement. Deuxièmement, la distribution des risques que sont par exemple la pauvreté des personnes âgées, la maladie et la dépendance en soins à l'échelle nationale ainsi que des conditions de vie socioéconomiques à l'échelle transnationale est inégale en dépit de cette base commune. Troisièmement, les droits et obligations mutuels nécessaires à un équilibre des intérêts sont arrêtés par la constitution ou par des traités internationaux et s'imposent (obligatoirement) à tous. Et quatrièmement, il résulte de la base commune et des risques différents une réciprocité asymétrique: les contributions sont fonction de la performance tandis que les droits à l'aide découlent d'un besoin pressant.

Ce qui distingue la solidarité comme forme de gouvernance, c'est qu'elle s'oppose à la gouvernance de marché. Le marché est une forme sans contingence et anonyme d'équilibre des intérêts. Il y règne une réciprocité étroite entre services et contre services – et ce immédiatement ou au moins dans des délais calculables. À l'inverse, la solidarité régit l'équilibre des intérêts au sein d'un groupe délimité. Elle est exclusive et se distingue souvent par sa démarcation d'un adversaire. La réciprocité de la contribution et du droit à l'aide s'articule autour d'une espérance qui se perpétue loin dans l'avenir. L'évaluation de ces «ombres de l'avenir» est notamment soumise à un pronostic très subjectif quant au risque social auquel sont exposés les individus. Le «secret» de la solidarité relève donc du fait que les moins faibles répondent des plus faibles, les moins pauvres des plus pauvres et les moins malades des plus malades. Une telle réciprocité asymétrique est étrangère au marché, lequel crée une forte équivalence entre les objets échangés conformément aux signaux émis par le pouvoir d'achat individuel et les performances de productivité.

Comme le marché, la solidarité engendre donc une relation mutuelle. Mais contrairement au marché, elle est asymétrique car les risques sociaux sont inégalement répartis. Cette répartition inégale des risques est amortie par le principe selon lequel la justice suppose l'égalité. Indépendamment de leurs origines, de leur sexe, de la couleur de leur peau et de leur appartenance nationale, les citoyens d'un pays ou de l'Union européenne se reconnaissent mutuellement le même

droit d'être traités et perçus comme étant foncièrement égaux.

LA SOLIDARITÉ MONÉTAIRE

Les crises financières sont au capitalisme ce que l'eau est à la mer. Après tout, six ou sept crises financières sont survenues depuis la disparition du régime de Bretton Woods, se limitant toutefois à la périphérie de l'économie mondiale ou à un segment de la sphère financière. Parmi les causes de ces crises, celles qui jouent un rôle déterminant sont: les différences de gouvernance entre les marchés des biens et ceux des actifs, l'explosion du crédit, le financement externe et les limitations de la responsabilité des sociétés par actions, le pouvoir de création d'argent et de crédit du système bancaire, le point de vue microéconomique fixé sur les risques du crédit et institutionnels qui masque donc les risques systémiques ainsi qu'une surveillance et un contrôle publics négligents. Le capitalisme financier a peut-être contribué de manière constructive à l'amélioration frappante du bien-être mondial, mais sa dynamique destructive devient évidente lorsque les relations entre créanciers et débiteurs prennent démesurément le dessus, telles des déferlantes, sur les rapports fondamentaux de l'économie réelle.

La capacité de la communauté internationale à surmonter les crises de l'endettement n'a pas besoin d'être réinventée. En 1983, quarante pays en développement et émergents sont tombés en défaut de paiement. Après les flambées des cours pétroliers en 1973 et 1980 à la suite de la dépréciation du dollar, les établissements financiers prospérant à l'international ont mis les liquidités que leur avaient confiées les pays exportateurs de pétrole à disposition des pays en développement et émergents sous forme de crédits à des taux extrêmement faibles. Puis, en 1981, le renversement abrupt de la politique monétaire américaine a entraîné une hausse radicale des taux qui a mis les pays endettés dans l'impossibilité de rembourser leurs dettes. Ainsi le Brésil a-t-il annoncé en 1983 qu'il cessait de rembourser son emprunt et les intérêts. Puis, l'Argentine a pris la même décision en 2001.

La gestion internationale des crises a voulu que des accords de rééchelonnement de la dette soient conclus avec 21 pays en développement. Les banques privées impliquées, les banques publiques et les pays endettés ont convenu par le truchement du Fonds monétaire international, que les pays fortement endettés renonceraient à émettre des déclarations officielles d'incapacité de paiement. Dès lors, des crédits relais à court terme sont mis à leur disposition. Les dettes à long terme auprès des banques sont rééchelonnées, les obligations de remboursement assouplies et les délais de paiement allongés. La mise à disposition de nouveaux crédits, c'est-à-dire d'argent frais, est garantie. Le Fonds monétaire international est impliqué à des fins de garantie de solvabilité des débiteurs, de mobilisation des prêteurs privés et publics ainsi que d'imposition de mesures d'ajustement structurel aux pays endettés. Ces dernières ont par ailleurs été particulièrement contestées car elles s'alignaient sur le dogme monétariste et axé sur l'offre appelé «Washington Consensus». Les investissements privés et les exportations ont dû être stimulés, l'inflation combattue avec rigueur, les subventions alimentaires bannies et les salaires et prestations sociales fortement diminués. Les conséquences catastrophiques pour les couches inférieures de la population ainsi

que l'incapacité des pays endettés à rembourser leurs dettes en devises étrangères par le biais d'exportations réelles vers les pays industrialisés ont mis au jour les lacunes des conventions de rééchelonnement des dettes. Les négociations au cas par cas entre les consortiums de créanciers et les pays débiteurs respectifs n'ont pas eu lieu sur un pied d'égalité. Par conséquent, aucune péréquation équitable ne fut arrêtée. Il n'existe pas jusqu'à présent de droit international de l'insolvabilité, ni d'instance indépendante chargée d'assurer l'équilibre des droits entre les partenaires impliqués. C'est pourquoi des propositions de réglementation durable des crises ont été étudiées à la fin des années 1980. Il s'agissait de mettre sur pied un système de droit international de l'insolvabilité. Une autorité publique de service de la dette devait racheter les créances des banques privées avec une décote et procéder au rééchelonnement aux côtés des pays endettés. Une action concertée du FMI, de la Banque mondiale, des banques régionales de développement et des banques privées devait servir à mettre à disposition des aides financières multilatérales susceptibles d'entraîner des investissements favorables à la croissance. Le Fonds monétaire international devait offrir des moyens financiers pour que les créanciers puissent négocier librement une réduction de la dette avec les pays débiteurs. Et enfin, une remise de dette définitive devait être conclue sans préjudice.

LA SOLIDARITÉ FÉDÉRALE

Conformément à l'art. 20 par. 1 de la loi fondamentale, l'Allemagne est un État fédéral démocratique et social. Les fonctions étatiques sont divisées entre les Länder et l'État fédéral. Une telle répartition des tâches atténue les tensions entre la diversité régionale et culturelle et l'unité territoriale. La division du pays en Länder est même protégée par la «clause de perpétuité» de l'art. 79 de la loi fondamentale. Par ailleurs, l'art. 72 par. 2 de la loi fondamentale attribue à l'État fédéral une compétence législative pour certains thèmes «lorsque et dans la mesure où la création de conditions de vie équivalentes à l'échelle fédérale ou bien la garantie d'une unité juridique ou économique dans l'intérêt de l'ensemble de l'État nécessite une réglementation à l'échelle fédérale.»

Garantir des conditions de vie équitables à l'échelle fédérale: voilà la dimension spatiale couverte par la démarche de l'État social. Les chances dans les domaines des services d'intérêt général, de l'intégration économique découlant d'une activité professionnelle, d'une participation à la vie de la société et d'un niveau de vie adéquat doivent converger dans les différentes parties du territoire et non diverger. La solidarité fédérale contrebalance sur le plan structurel les tendances centripètes et le dégoisement des régions périphériques.

Conformément à l'art. 106, par. 3, n. 2, les besoins de couverture de l'État fédéral et des Länder «doivent être coordonnés de telle sorte qu'une égalisation à bas prix soit obtenue en évitant de surcharger les contribuables et en garantissant une unité des conditions de vie à l'échelle fédérale.» Et selon l'art. 107, par. 2, la loi doit garantir «que les capacités financières différentes des Länder soient équilibrées en bonne et due forme.» Une telle loi doit déterminer les conditions préalables aux droits et aux obligations de compensation des plus forts et des plus faibles sur le plan financier, ainsi que les mesures utilisées pour définir le montant des prestations de compensation. Outre cet équilibre financier horizontal, des subven-

tions complémentaires peuvent aussi être versées par l'État fédéral qui puisera alors dans ses fonds pour assurer aux Länder les plus pauvres une couverture complémentaire de leurs besoins financiers généraux.

Les principes de l'aménagement du territoire sont cités à l'art. 2, par. 2, n. xx de la Raumordnungsgesetz ou ROG (loi allemande sur l'aménagement du territoire): «Une égalisation des conditions économiques, sociales, écologiques, culturelles et de l'infrastructure doit être visée sur tout le territoire.» L'existence d'une union de transfert est incontestable au sein d'un État fédéral et garantie par la loi fondamentale.

Quoi qu'il en soit, la loi fondamentale est également contaminée par les crédo d'économie libérale en faveur du libre marché qui assurent qu'on peut avoir confiance dans le pouvoir d'autogénération du marché et selon lesquels la forme de gouvernance reposant sur le marché remplace avantageusement toutes les institutions sociales, les gestions étatiques et les Länder. L'État social se transforme en État concurrentiel. Le fédéralisme de la concurrence prend la place du fédéralisme de coopération et de solidarité. Le signal le plus évident de cette contamination est l'intégration d'un frein à l'endettement dans la loi fondamentale, un moyen de pression des Länder les plus riches sur les Länder les moins riches, une érosion de la solidarité fédérale.

Aujourd'hui, il manque à l'Union européenne un modèle comparable de compensation fédérale assurant l'homogénéité des conditions de vie dans les États membre. Mais conformément à l'art. 158 du traité sur l'UE: «Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de la Communauté, celle-ci [...] poursuit son action tendant au renforcement de sa cohésion économique et sociale.» Elle vise notamment à «réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions ou îles les moins favorisées, y compris les zones rurales.» Conformément à l'art. 160 du traité sur l'UE, le Fonds européen de développement régional doit contribuer à corriger les principaux déséquilibres régionaux dans la Communauté. Il est chargé d'assurer l'ajustement structurel des régions en retard et de participer au développement général. Les lamentations actuelles face à une union de transfert européenne partent de presque rien et reposent sur des bases insignifiantes. Elles sont assez aberrantes même si elles sont colportées dans la presse écrite par des personnes prétendument intelligentes. Personne ne remet réellement en question une union de transfert tant qu'elle sert de mécanisme d'équilibrage financier national entre les régions inégales d'un État fédéral et qu'elle n'alimente pas une variante du fossé dédaigneux Nord/Sud.

UNE SOLIDARITÉ EUROPÉENNE EN DEVENIR

Quelles conclusions peut-on tirer d'un côté de la tentative de régler la crise de l'endettement étranger des pays en développement et émergents vers la fin du siècle passé, et de l'autre de la solidarité fédérale qui connaît certes actuellement quelques obstacles à l'échelle nationale, mais n'est pas foncièrement contestée?

Premièrement, n'oublions pas la vision d'une Europe allant de l'Atlantique à la Volga et englobant tous les peuples vivant sur ce territoire. L'Europe est, et doit rester avant tout, un projet politique et non une simple promesse de paiement financier. Parmi les pierres angulaires de l'architecture euro-

péenne figurent le plan Marshall, puis immédiatement après les pertes de millions de vies humaines pendant la guerre, la profession de foi suivante «Plus jamais de guerre, plus jamais de dictature, plus jamais de capitalisme», qui transcendait toutes les idéologies et tous les partis, ainsi que le traité de Rome, la révolution pacifique en Europe de l'Est en 1989, le marché unique, l'élargissement de la Communauté vers le sud, le nord et l'est et enfin le traité de Maastricht et l'Union monétaire. Deuxièmement, les défauts de conception de l'Union monétaire doivent être corrigés. Celle-ci est bâtie sur le sable de deux variables monétaires: la stabilité des prix des biens et l'équilibre du budget public. La lutte acharnée contre l'inflation et les restrictions budgétaires rigoureuses très éloignées des principes économiques intelligents représentent éventuellement une option plausible pour des sociétés riches et vieillissantes, pour leur enrichissement privé et leur appauvrissement public, mais probablement pas pour les sociétés dont la population est jeune et en plein essor. Pour mettre en œuvre une telle option, la Banque centrale européenne choisit d'imposer des taux d'intérêt nominaux communs à l'ensemble de la zone euro, ce qui a comme conséquence directe des taux d'intérêt réels différents entre des pays dont les taux de croissance, d'inflation et de majoration salariale ne sont pas les mêmes et comme conséquence indirecte des déséquilibres régionaux au sein de la zone monétaire qui entraînent des déficits et des excédents structurels pour les pays.

Troisièmement, la préférence de la Banque centrale européenne, qui ne surveille que négligemment l'envol massif des prix des actifs, pour une politique monétaire axée sur la stabilisation du niveau des prix n'est justifiable ni sur le plan fonctionnel ni sur le plan politique sans contrepoids démocratique légitime. La proposition de création d'un ministère européen des Finances ne ferait que renforcer la situation monétaire critique. Un gouvernement économique irait aujourd'hui à l'encontre du caractère de l'Union européenne qui n'est pas un État fédéral. En attendant, la coordination et la surveillance d'une politique commune en matière d'emploi, de croissance, de revenus, financière, fiscale et sociale à même de désamorcer les déséquilibres régionaux est absolument nécessaire. À cet égard, le «carré magique» mentionné dans la loi allemande de 1967 sur la stabilité et la croissance pourrait tenir lieu de modèle. Il oblige les organes officiels de l'État fédéral et des Länder à tenir compte lors de leurs prises de décisions économiques et politico-financières, des exigences d'équilibre économique global qui doivent contribuer, dans le cadre de l'ordre économique de marché, aussi bien à la stabilité des prix qu'à un niveau élevé de l'emploi, à un équilibre économique extérieur et à une croissance économique raisonnable.

Depuis le début, la participation prévue du FMI au plan de sauvetage européen est contestée non pas parce que sa conversion au «Post Washington Consensus», c'est-à-dire à la formulation condescendante des composantes sociales des mesures d'ajustement structurelles, a rencontré un certain scepticisme, mais parce qu'on craint que les États-Unis, et surtout Wall Street, n'exercent des pressions sur les décisions européennes. Donc quatrièmement, un fonds européen de stabilité et de croissance qui coordonnerait ses opérations en tant que prêteur de dernière instance avec celles de la Banque centrale européenne et proposerait des emprunts en

euros est absolument indispensable à l'indépendance relative de l'union monétaire.

Cinquièmement, il convient de se demander si les banques centrales doivent mettre à disposition des États des crédits à taux zéro à des fins de financement de la mise à disposition des biens publics, dans des conditions cependant très strictes. Les objectifs de rendement poursuivis par les banques privées qui octroient des prêts à l'État et la charge supplémentaire qui pèse par conséquent sur le budget et l'endettement publics est difficile à concilier avec un mandat public du système bancaire et manque de justifications.

Sixièmement, un redressement robuste de l'économie réelle dans la zone euro devrait faire des remous dans la sphère financière et affecter sa stabilisation et non vice-versa. Il a été réitéré lors du sommet du G20 que les deux objectifs de stabilisation des marchés financiers et de reprise de l'économie réelle revêtaient la même importance. Apparemment, les pays développés et les pays émergents suivent des chemins différents. Dans l'Union européenne, les pressions allemandes font que la reprise de l'économie réelle est considérée comme secondaire. De plus, on a souvent recours aux modèles d'argumentation tirés de l'époque précédant la crise du marché financier, par exemple à la théorie de la répartition internationale du travail dont l'élégance logique est proportionnelle à sa pertinence pratique dans le cadre d'un modèle à deux biens, deux pays, deux facteurs. Le diktat de l'épargne qui représente une aide à la redistribution du bas vers le haut et du budget public aux ménages privés, le pacte de stabilité, le frein à l'endettement et surtout le pacte pour l'euro plus ne parlent pas la langue de la solidarité car les pays les plus forts exposent les plus faibles à des pressions massives.

Septièmement, une affirmation vigoureuse et solidaire des organes étatiques devrait aider ces derniers à récupérer le monopole des décisions démocratiquement légitimes au détriment des acteurs du monde financier. Le fait que les lobbyistes des banques centrales, des banques d'affaires privées, des assurances, des sociétés d'investissement, des agences de notation et des associations de négociants de swaps et de produits dérivés qui dissimulent leurs intérêts privés derrière le «langage des marchés», fassent marcher et exploitent les représentants des États européens souverains vient saper les bonnes dispositions des populations à l'égard d'une union économique, monétaire et sociale européenne.

LES RISQUES D'UNE SOLIDARITÉ EUROPÉENNE

Quels sont actuellement les obstacles sur le chemin vers un règlement solidaire de la crise de l'endettement des États périphériques de l'Union européenne?

Il convient premièrement de citer le point de vue microéconomique monétaire à court terme. La gestion des dettes exclusivement centrée sur la logique de la relation créancier/débiteur des élites économiques et politico-financières masque la dimension politique et économique réelle de leurs processus de formation d'opinion et de décision. Les critères d'un «langage des marchés» jugé efficace en matière d'information devraient aussi peu effrayer les organes étatiques que la menace des agences de notation et des négociants de swaps et de produits dérivés avec leur analyse unidimensionnelle et leur jugement exclusivement binaire: «encore soluble/plus soluble».

Deuxièmement, les cascades de la hiérarchie financière aujourd'hui considérées comme irrévocables empêchent une solidarité européenne. Les agences de notation privées américaines semblent détenir le monopole absolu d'interprétation du règlement de la crise, les avis et prises de position officielles des représentants du Fonds monétaire international et de la Banque centrale européenne, et particulièrement des gardiens allemands de la monnaie, passant au second rang. Le complexe financier-économique-monnaire des lobbyistes internationaux, des banques d'affaires, assurances et fonds de placement privés évoluant dans leur ombre. Il semble troisièmement que les décideurs étatiques soient écrasés par les métastases de la crise financière. Une «politique du débat» ouvre la porte aux invectives populistes erronées selon lesquelles les travailleurs grecs partiraient à la retraite excessivement tôt et auraient plus de jours de vacances ainsi que des heures de travail hebdomadaires plus courtes que leurs homologues allemands. Si les responsables politiques sont ensuite rentrés chez eux informés et sages grâce aux négociations du sommet, ils n'en ont rien laissé paraître et n'ont fait qu'irriter des populations échauffées par certains médias. Les responsables politiques et l'administration étatique manquent-ils de compétences politico-financières? Il est sans aucun doute honteux que les fonctionnaires politiques chargés de sauver les banques et de régler la crise de l'endettement soient justement ceux qui avaient soutenu avec empressement la déréglementation du régime financier allemand pendant la coalition rouge-verte (SPD et les Verts) et rouge-noire (SPD et CDU). Les gouvernements sont désormais manipulables. Ils ont endossé un rôle d'otages qui coopèrent avec leurs ravisseurs. Le drame du sauvetage des banques et celui de la réaction à la crise de la dette suivent le même modèle: les banques et créanciers privés sont épargnés et les retombées de la crise sont infligées à la Communauté. Afin de consolider les budgets publics, les couches inférieures de la population ou les pays membres de la zone euro les plus faibles se sont vu infliger un fardeau démesuré. Le renforcement prévu de la réglementation de toutes les sociétés, affaires et places financières ainsi que leur soumission à une surveillance et un contrôle publics ne s'est pas concrétisés jusqu'à présent. Les décideurs politiques ne sortent pas du cercle vicieux auto-imposé: les autorités de surveillance publiques, la Banque centrale européenne, l'Office fédéral allemand de la surveillance des services financiers et le ministère des Finances n'imposent aux sociétés d'investissement de détenir uniquement des titres considérés comme de premier ordre que pour protéger les investisseurs, tandis que tous tremblent ensuite devant la prise de décision des agences de notation.

Quatrièmement, les rivalités qui règnent entre les décideurs sont défavorables à la solidarité européenne. Ainsi la Banque centrale européenne et les gouvernements nationaux, le FMI et les comités de l'Union européenne, la Commission et les pays membres se disputent le monopole d'interprétation théorique et politique. Les pays financièrement solides sanctionnent les pays les plus faibles en leur qualité de maîtres d'école autodéclarés. Les lobbyistes des banques privés viennent grever les budgets publics. Les gouvernements, parlements et tribunaux aux niveaux nationaux et européen se tendent mutuellement des traquenards.

Cinquièmement, la répétition des théories et thérapies insensées qui ne pouvaient déjà revendiquer qu'une vraisemblance

limitée avant la faillite de Lehman Brothers est sans fin. On suppose, de manière isolée et microéconomiquement prudentielle, qu'une sortie de la Grèce de l'Union monétaire aurait des effets de dévaluation et entraînerait une amélioration massive de la compétitivité mondiale. L'Allemagne, dont l'économie exportatrice et la population pourraient tirer un avantage considérable de l'Union monétaire, est caricaturée sous la forme d'une mule, comme si on ne pouvait comptabiliser avec un œil à moitié aveugle qu'une moitié de bilan. Apparemment, personne n'ose calculer le rapport utilité/prix sur l'économie réelle à long terme de l'épargne violemment imposée, de la fièvre européenne récente de privatisation, alors qu'on procède déjà en Allemagne à la «recommunalisation», des réductions de salaires et de prestations sociales et de la proclamation d'une période européenne de creux.

Le charme d'une Europe solidaire ressort clairement de là où la gouvernance de marché pure flanche. Là où le lien commun qui relie les membres et les pays membres comme étant fondamentalement égaux dans certains domaines est plus fort que les différences qui les séparent. Là où les risques sociaux et propres aux pays sont répartis de façon différenciés, ne sont pas imputés et ne grèvent pas les individus et les pays individuels seulement, mais sont portés par tous, et surtout par les plus forts. Là où les plus forts paient en fonction de leurs performances et où les plus faibles sont soutenus en fonction de leurs besoins. Là où les pays les plus forts se montrent indulgents à l'égard des pays les plus faibles. S'il est vrai que la solidarité européenne ne peut pas se construire sans frais, les fissures, la scission et la polarisation de l'Europe créées par le marché sont bien plus onéreuses. En effet, le langage du marché engendre une Europe exclusivement réservée à un petit nombre. Le langage de la solidarité en revanche crée une Europe pour tous.

Version rédigée d'un exposé présenté par Friedhelm Hengsbach SJ en date du 21 juin 2011 lors de la manifestation commune des fondations politiques allemandes organisée à Bruxelles par la Fondation Rosa Luxemburg.

Friedhelm Hengsbach SJ est jésuite et compte parmi les spécialistes de l'éthique sociale les plus connus d'Allemagne. Jusqu'à son départ à la retraite en 2005, il était professeur de sciences sociales chrétiennes et d'éthique économique et sociale à l'École supérieure de philosophie et de théologie Saint Georges à Francfort-sur-le-Main. De 1992 à 2006, il a dirigé l'Institut Nell Breuning d'éthique économique et sociale.

Traduit par: Echoo Konferenzdolmetschen.

TEXTES DES RÉFÉRENCE est édité par la Fondation Rosa Luxemburg et paraît irrégulièrement
Rédaction: Marion Schütrumpf-Kunze
Franz-Mehring-Platz 1 · 10243 Berlin · Tél. + 49 30 44310-127
Fax -122 · m.schuetrumpf@rosalux.de · www.rosalux.de

ISSN 1867-3163 (VERSION PAPIER)

ISSN 1867-3171 (VERSION ÉLECTRONIQUE)

STANDPUNKTE 2011

Les articles suivants sont disponibles uniquement en langue allemande.

- 1/2011
JÖRN SCHÜTRUMPF
Rosa Luxemburg oder: die Freiheit der Andersdenkenden
- 2/2011
JOCHEN WEICHOLD
Der Höhenflug der Grünen – eine Herausforderung für DIE LINKE?
- 3/2011
AXEL TROOST
Quo vadis Finanzreform? Die Vorhaben zur Regulierung der internationalen Finanzmärkte und was daraus geworden ist
- 4/2011
MICHAELA KLINGBERG
Der Sockel des Kaisers muss es sein
- 5/2011
ROLF GÖSSNER
Im Geist des Kalten Krieges – im Namen der «streitbaren Demokratie». Bundesverwaltungsgericht: Verfassungsschutzbeobachtung Bodo Ramelow's (MdB) und der Linkspartei ist rechtmäßig
- 6/2011
FRIEDRICH BURSCHEL
Geld gegen Gesinnung. Bundesförderung gegen alle möglichen «Extremismen» gibt es künftig nur noch nach einem ideologischen Kotau
- 7/2011
SARAH SCHULZ
Vom Werden der fdGO. Das SRP-Verbotsurteil von 1952
- 8/2011
ALEXANDRA MANSKE
Die «Neu-Erfindung» der Arbeitsgesellschaft
Erosion und Beharrung in den Geschlechterverhältnissen
- 9/2011
HANS THIE
EXIT statt EXITUS. Das rote Projekt für den grünen Umbau in 16 Leitsätzen
- 10/2011
MICHAEL BRIE
Rosa Luxemburg's Symphonie zur russischen Revolution
- 11/2011
ULRICH BUSCH
Perspektiven der deutsch-deutschen Konvergenz bis 2020
- 12/2011
MARCUS HAWEL
Politische Bildungsarbeit zu Konfliktzonen
Anregungen zur Schaffung emanzipatorischer Räume
- 13/2011
JENS ZIMMERMANN UND REGINA WAMPER
Völkisch und sozial? Neonazistische Agitation gegen die neue EU-Freizügigkeit für ArbeitnehmerInnen
- 14/2011
WALTER RÖSLER
Eigentum – eine Grundfrage der sozialistischen Bewegung
- 15/2011
Energiekämpfe I: Vielfalt in Bewegung
- 16/2011
DIETER KLEIN
Kein Wachstum – der schwierige Fortschritt künftiger Transformation
- 17/2011
Politiken des (Post)Wachstum
- 18/2011
Gerecht und mit System. Vorschläge der LINKEN für einen sozial-ökologischen Umbau jenseits des Wachstumszwangs
- 19/2011
RENÉ JOKISCH, MATTHIAS MONROY
Wikileaks – Bewegung im Fall Bradley Manning
- 20/2011
HELMUT MATTHES
Eine vorläufige Bilanz der Finanzkrise
- 21/2011
PETER BIJERL
Tierrechts-Bewegung auf Abwegen
Ein Debattenbeitrag aus Anlass der fragwürdigen Ehrung des Bioethikers Peter Singer durch die Giordano-Bruno-Stiftung
- 22/2011
FRIEDHELM HENGSBACH SJ
Europäische Solidarität – nicht zum Nulltarif
- 23/2011
STEFAN BOLLINGER
Der Sieg, der eine Niederlage war
50. Jahrestag des Baus der Berliner Mauer
- 24/2011
ALEXANDER SCHLAGER
«Stuttgart 21» und die Demokratiefrage
- 25/2011
LUTZ BRANGSCH
Griechische Krisen und deutsche Exportüberschüsse
- 26/2011
INGO STÜTZLE
Downgrade!!!
Macht und Ohnmacht der Rating-Agenturen